



Syndicat National de l'Administration Scolaire,

Universitaire et des Bibliothèques

---

Fédération syndicale unitaire

Un CHSCT académique a été réuni par le recteur d'académie ce jeudi 1<sup>er</sup> avril après-midi. La FSU y a pris toute sa place avec une déclaration liminaire et des interventions pour répondre aux nombreuses et légitimes questions des personnels suite aux annonces présidentielles de mercredi 31 mars.

### Les nouveaux masques pour les personnels de l'Etat : où en est-on véritablement ?

Les réponses de la direction académique :

- Dans l'Aisne, ils sont distribués depuis ce midi ;

- Dans l'Oise, chaque circonscription a été prévenue de la livraison des nouveaux masques dès mardi.

La livraison sur les 3 plateformes de l'Oise ont été effectuées ce midi et les masques seront à retirer à partir de demain.

- Dans la Somme, chaque circonscription a été livrée et les IEN en ont été informés.

Pour les personnels du second degré, les chefs d'établissements ont été informés des conditions de remise des nouveaux masques. Ils sont disponibles sur la plateforme du lycée JB Delambre à Amiens.

### Le Président de la république a parlé de systématisation du télétravail.

C'est sans doute d'après lui la mesure la plus efficace. Une action massive d'organisation du télétravail doit être engagée pour permettre au plus grand nombre de rester à domicile.

### Le télétravail en services académiques

Dans les services académiques, le niveau de télétravail est déjà assez élevé et ce niveau sera maintenu.

La jauge est actuellement à 1 jour de travail en présentiel par semaine en fonction des activités. Par ailleurs la DGRH préconise une présence sur site limitée à 50% des effectifs, ce qui est déjà le cas dans l'académie d'Amiens.

### Etablissements scolaires : absence des élèves, télétravail, organisation du service, rotation en présentiel ?

**Nos EPLE n'accueilleront pas d'élèves du 6 avril au 26 avril prochain selon les consignes présidentielles.** Ce qui ne signifie pas qu'ils n'accueilleront pas les personnels en charge de la continuité administrative et pédagogique !

*Compte tenu des consignes présidentielles concernant la systématisation du télétravail et des préconisations sanitaires concernant les déplacements et les situations de brassage de la population, nous avons demandé au recteur qu'il s'adresse à l'ensemble des chefs d'établissements de l'académie, pour – au nom de sa responsabilité en matière d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des personnels de l'académie - donner des consignes de bienveillance par rapport à l'organisation des services des personnels administratifs et ITRF des EPLE.*

Dans chaque EPLE, doivent pouvoir être recensées les missions qui peuvent être télétravaillées et définie l'organisation des services des administratifs, notamment, en alternant le distanciel et le présentiel.

Si la mise en œuvre du télétravail en EPLE est sans aucun doute plus compliquée qu'en services académiques, il n'en demeure pas moins qu'elle doit être discutée et non pas refusée a priori.

L'inéligibilité de certaines activités au télétravail, si celles-ci ne constituent pas la totalité des activités exercées par l'agent, ne s'oppose pas à la possibilité pour l'agent d'accéder au télétravail dès lors qu'un nombre suffisant d'activités « télétravaillables » peuvent être identifiées et regroupées.

### **Adresse aux chef.fes d'établissement de l'académie d'AMIENS**

*Nous demandons, en tant que syndicat représentant très significativement les administratifs et les agents de laboratoire des EPLE de notre académie, aux chef.fes d'établissement que des réunions de service soient organisées dans les EPLE pour faire le point sur la nouvelle situation sanitaire, la continuité administrative et l'organisation des services, pour identifier les activités télétravaillables au sein de l'établissement et les conditions nécessaires à leur bonne réalisation.*

### **Télétravail, respect de la vie privée et droit à la déconnexion**

Nous rappelons à l'ensemble des personnels administratifs et ITRF placés en télétravail qu'ils ont droit au respect de leur vie privée et qu'ils ont droit à la déconnexion, comme le précise la charte académique du télétravail mis en ligne le 15 mars dernier. Lire à ce sujet son article 6 :

<http://snasub-amiens.fr/actualitegreve/Avril2021/CharteTeletravailAmiens2021.pdf>

### **Télétravail, ASA et garde d'enfant**

Lorsqu'ils doivent garder leur(s) enfant(s) de moins de 16 ans et qu'ils ne peuvent recourir au télétravail, les agents transmettent à leur employeur une attestation sur l'honneur précisant qu'ils sont le seul des deux parents à assurer la garde de leur enfant à domicile. En cas d'impossibilité de télétravail, l'employeur pourra placer les agents en autorisation spéciale d'absence (ASA).

Attention, cette procédure n'est pas automatique et chaque agent concerné doit en faire expressément la demande auprès du DRH de l'académie.

### **Les formations prévues au Plan Académique (PAF)**

Dans le cadre de la stratégie de freinage de l'épidémie de Covid-19, les congés de printemps sont fixés pour toutes les zones scolaires du 12 au 25 avril inclus. Les dispositifs de formation initialement organisés durant cette période sont à reporter en dehors des vacances scolaires et à organiser de manière distanciée.

### **Notre ministre demande dès à présent de préparer la reprise : CHICHE !**

#### **Des vaccins disponibles pour tout.es les personnels volontaires d'ici la rentrée ?**

Pour le SNASUB-FSU, la vaccination de TOUS les personnels administratifs et ITRF volontaires qui exercent notamment dans les collèges et lycées doit aussi être une priorité et doit s'organiser et se concrétiser rapidement.

Selon le Chef de l'Etat, une stratégie spécifique est prévue pour toutes les professions les plus exposées, en particulier les enseignants et les forces de l'ordre. La vaccination des enseignants est bien prévue mais le recteur n'a pas d'autres informations en la matière.

Des campagnes vaccinales ciblées pour les enseignants seront mises en œuvre dès mi-avril. Nous insistons pour que **TOUS les collègues volontaires qui exercent en EPLE** et qui sont donc en contact régulier avec les élèves soient également concernés par ces campagnes. Nous estimons que les personnels non enseignants au sens large et administratifs et ITRF en particulier ne sont pas bien considérés. Leur vaccination n'a pas l'air d'être une priorité alors qu'ils sont tout autant en contact - ou presque en EPLE - avec les élèves.

### **Avez-vous prévu un nouveau plan de continuité de l'activité administrative et pédagogique à compter de mardi ?**

Il n'y a pas rupture du plan de continuité administrative, c'est le même plan qui perdure depuis des mois et il est satisfaisant.

Amiens, le 2 avril 2021